Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication: 19/12/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

THE STATE OF THE S

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

du Conseil Général

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2008-5-10-1 Séance du jeudi 11 décembre 2008

BUDGET PRIMITIF 2009 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L.1115-1 à L.1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales chapitre V relatifs à la coopération décentralisée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales en date du 18 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'inscription au titre du Budget Primitif 2009 des montants suivants :
 - > 507 423 € en crédits de paiement au titre du fonctionnement ;
 - > 73 000 € en crédits de paiement et 90 000 € d'autorisations de programmes nouvelles, au titre de l'investissement ;
 - > 110 000 € au titre des recettes.

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées dans les différents programmes conformément au tableau financier joint en annexe.

• Donne délégation à la Commission Permanente pour l'affectation précise des crédits, pour le suivi individuel des projets et pour l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions